

**Délibérations du 25.06.2021**

Au regard de la situation sanitaire, la **Commission Formation et Vie Universitaire** s'est tenue à distance, via Teams, conformément à la délibération de la CFVU adoptée le 12 février dernier et de la délibération du CA du 26 février 2021.

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** en sa séance du **25 juin 2021, 9h00**, en visioconférence, via Teams

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

**Donne les avis suivants :**

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 23

Étaient présent.es :

**Marie-Karine LHOMMÉ**

**Collège A** : Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Vincent DI ROCCO, Jean-Yves AUTHIER et Emilie VAYRE ont quitté la séance en milieu.

**Collège B** : Hervé GOLDFARB a quitté la séance en milieu, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

**Collège BIATSS** : Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

**Personnalités extérieures** : Sandrine AMARÉ a quitté la séance en début.

**Usagers/ères** : Matéo CHICHET, Lucile LAVAUD, Lorena ROUGERIE a quitté la séance, Jean-Baptiste BOYER a rejoint la séance en fin.

**Représenté.es** : Jean-Yves AUTHIER, Isabelle BOEHM, Erica DUMONT, Jean-Baptiste LACHENAL, Samuel VIEU, Hervé GOLDFARB

**Invité.es** : Agnès DANTHENY, Lamine MAHMOUDI, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Clémentine TROCCON, Carole FOURNEL, Sylvie DADOMO, Martine HENNECART, Norbert MEYSSIREL, Elise FRAYSSE, Charlotte PASQUIER-DESVIGNES, Philippe POLOME, Sébastien VALIN, Catherine LEROUX, Nadège MARCHAND, Philippe MEUNIER, Karim SEHABA

**Invitées permanentes** : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte

Conventions	Pour	Contre	Abst	NPPV
<b>11.01 – Conventions</b>  Présentation par Charlotte PASQUIER-DESVIGNES de la convention de partenariat pédagogique du M1 et M2 MBFA, masters en alternance. Le Crédit Mutuel et le CIC sont sortis de l'ES Banque mettant en place la création d'un nouveau CFA et le partenariat avec Cap Compétence. Pression forte des partenaires bancaires pour augmenter la capacité d'accueil des étudiant.es en formation (capacité de 30). Possible si accompagnement de l'Université avec des moyens logistiques et humains supplémentaires pour faire face à cette croissance.				

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82

<http://www.univ-lyon2.fr>

Présentation par Nadège MARCHAND de la convention de partenariat et d'un avenant pour la LP Banque Assurance Finance. Coopération dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance avec un partenaire qui est l'École supérieure de la Banque.

Présentation par Philippe MEUNIER de la convention de cotutelle administrative entre l'École Doctorale, l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et le Conservatoire nationale supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL). Double formation doctorale à la fois à l'Université et au Conservatoire qui conduit à la délivrance d'un doctorat par une performance et une soutenance. Les doctorant.es s'acquitteront des frais d'inscriptions auprès de Lyon 2 (années paires) et du CNSMDL (années impaires).

Arnaud DE ROCHEGONDE présente les conventions et avenants suivants :

- La convention de partenariat entre Lyon 2, l'Académie de Lyon et les lycées publics (2 avenants accord-cadre) comportant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) de la filière littéraire (6 avenants) et de la filière économique et commerciale (9 avenants).
- L'avenant n°1 aux conventions de partenariat entre Lyon 2, l'Académie de Lyon et 2 EPLE (le lycée Lumière et le lycée Saint-Louis-Saint-Bruno) comportant des classes préparatoires aux études supérieures en arts (CPES) et précise les règles de correspondance de niveau entre les enseignements dispensés en CPES et ceux dispensés à l'Université.
- L'avenant n°2 de la convention de partenariat entre l'Académie de Lyon et le lycée Récamier (prépa IEP) concernant la filière économique et commerciale afin d'adapter l'accréditation des formations avec l'Université Lyon 2 (suppression de la D1 et modification de la D2).
- L'avenant de la convention de partenariat entre la FDJVD et le lycée des Minimes qui prolonge la durée de la convention suite à la prolongation de l'accréditation de l'Université.
- L'avenant aux conventions de partenariat avec l'ENS de Lyon en raison de la prolongation d'une année supplémentaire des arrêtés d'accréditation en cours et ayant pour objet de prolonger d'une année universitaire supplémentaire la durée des conventions relatives aux L3 liant les parties.
- L'avenant n°1 aux conventions du diplôme délocalisé en licence droit PITES et Master droit économique franco-brésilien en partenariat avec l'Université de Sao Paulo et l'Université Lyon 3. Le présent avenant vise à compléter la réglementation financière pour les missions effectuées à distance dans le cadre de la Licence et du Master.
- L'avenant n°3 de la convention d'application n°1 de l'accord cadre du 27/03/2017 entre l'ICOM et l'Agence Universitaire de la

<p>Francophonie (AUF). Il est précisé les modalités d'aide de l'AUF au fonctionnement de cette formation diplômante Master 2<sup>ème</sup> année Visualisation et conception infographique en ligne (VCIEL) pour l'année universitaire 2020-2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'avenant à la convention cadre 2016-2020 pour la promotion ANACIS 11 (2020-2022) entre l'UFR ASSP et les partenaires (ARFRIPS, Ocellia et l'Ecole Rockefeller). Cet avenant précise le changement de bénéficiaire (ESSSE devient Ocellia).</li> <li>- La création de la convention de partenariat entre le service Vie étudiante de Lyon 2 et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) qui a pour objet de développer l'engagement solidaire des étudiant.es, conformément aux orientations du Ministère et en lien avec l'accord-cadre signé entre l'AFEV et la CPU.</li> </ul>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Vote 12.01– <b>Avis favorable</b></p>	19		2	
<b>Maquettes prépa CAPES et son calendrier de recrutement 2021-2022</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<p><b>09.01 – Maquettes prépa CAPES et son calendrier de recrutement 2021-2022</b></p> <p>Suite à la réforme du MEEF avec le passage du concours à la fin de la deuxième année, une préparation au CAPES est proposée pour les étudiant.es qui obtiendraient le Master mais échoueraient au concours. Cours mutualisés de master avec des effectifs restreints, n'entraînant aucun surcoût.</p> <p>Les maquettes proposées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Histoire – Géographie</li> <li>- Lettres classiques</li> <li>- Lettres modernes</li> <li>- Education musicale et chant choral</li> </ul>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Vote 09.01– <b>Avis favorable</b></p>	17		4	
<b>Parcours prépa Talents – M2 Droit administration publique et sa campagne de candidature 2021-2022</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<p><b>10.01 - Parcours prépa Talents – M2 Droit administration publique et sa campagne de candidature 2021-2022</b></p> <p>Présentation par Elise FRAYSSE, responsable du M2 droit administration publique à la rentrée 2021.</p> <p>Il s'agit d'un Master 2 concours de la Haute fonction publique organisé au sein de FDJVD. L'idée est de permettre à des étudiant.es boursier.ères ou venant de zones de quartiers politique de la ville ou de zones rurales isolées de candidater à ce concours de catégorie A+. Ces étudiant.es pourront bénéficier d'une bourse supplémentaire et l'Université d'une aide de 6 500 euros par étudiant.es versée par l'Etat. Les étudiant.es inscrit.es dans ce parcours ont</p>				

l'obligation de se présenter à un concours de catégorie A+ (l'ENA, EHSP, ENAP, etc.). Formation à la fois diplômante (titulaire d'un Master 2) et préparatrice aux concours (préparation d'oraux, mise en situation d'examen).  Favoriser la mixité sociale et permettre la création d'une synergie lyonnaise de l'ensemble de ces « talents ».				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 18 Vote 09.01– Favorable (unanimité)	18			
<b>Projets sous-commission CVEC – Initiatives étudiantes du 18 mai 2021</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<b>12.01 - Projets sous-commission CVEC – Initiatives étudiantes du 22 juin 2021</b>  Onze projets approuvés par la commission CVEC en date du 22 juin 2021, dont des kits de démarrage qui soulignent le dynamisme des associations étudiantes. Le forum des associations / des initiatives étudiantes aura lieu le 30 septembre sur PDA et le 7 octobre sur BDR.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 18 Vote 12.01– Favorable	17		1	

Fait à Lyon, le 30.06.21

**Marie-Karine LHOMMÉ**

Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

